

AR Prefecture

017-200041614-20220711-2022D631-DE
Reçu le 25/07/2022
Publié le 25/07/2022

Aunis-
Sud

Ma Communauté
de Communes

DECISION DU PRESIDENT N° 2022 D 631

Ayant pour objet la convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour le bureau 4 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise OPTÉAM PROCESS

Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération N°2020-07-09 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud pour décider la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'arrêté du Président N°2020-A-25 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Walter GARCIA, 5ème Vice-président pour tout courrier ou document qui ressort du domaine du Développement Economique, et notamment les conventions d'occupations précaire et d'accompagnement de la Pépinière d'entreprises Indigo et les avenants éventuels, ainsi que les décisions afférentes,

Vu la demande de convention d'occupation précaire et d'accompagnement adressée par Madame Christelle GUILLOT pour l'entreprise OPTÉAM PROCESS – SIRET 834 193 948 00017- tendant à louer le bureau 4 à la Pépinière d'entreprises Indigo de la Communauté de Communes Aunis Sud, implantée Allée de la Baratte - Zone Industrielle de la Métairie - 17700 SURGERES, à compter du 1^{er} août 2022 pour une durée maximum de 24 mois,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud est autorisé à signer avec l'entreprise OPTÉAM PROCESS – SIRET 834 193 948 00017 - une convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour le bureau 4 à la Pépinière d'entreprises Indigo de la Communauté de Communes Aunis Sud, implantée Allée de la Baratte – Zone Industrielle de la Métairie – 17700 SURGERES.

ARTICLE 2 :

Cette location est consentie à compter du 1^{er} août 2022 pour une durée maximum de 24 mois.

AR Prefecture

017-200041614-20220711-2022D63I-DE
Reçu le 25/07/2022
Publié le 25/07/2022

ARTICLE 3 :

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 117,00 € H.T., soit 140,40 € T.T.C., et pour la deuxième année de 143,00 € H.T., soit 171,60 € T.T.C. Le loyer sera payable d'avance le 1^{er} de chaque mois et pour la première fois, le 1^{er} août 2022.

ARTICLE 4 :

La révision du loyer sera effectuée à la date anniversaire de prise d'effet de la convention d'occupation précaire et d'accompagnement, sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié trimestriellement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) (dernier indice connu à ce jour publié au Journal Officiel le 16 avril 2022 : 1^{er} trimestre 2022 : 133,93).

ARTICLE 5 :

Les conditions d'occupation et charges locatives seront précisées dans la convention d'occupation précaire et d'accompagnement.

ARTICLE 6 :

Le bureau numéro 4 sera placé sous la responsabilité du locataire, qui devra se garantir auprès de sa compagnie d'assurance afin de couvrir les risques éventuels suivants (incendie, responsabilité civile, risques locatifs, recours des tiers, des voisins, dégâts des eaux, explosions de gaz et autres...).

ARTICLE 7 :

Madame le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Rochefort,
- Madame la Trésorière de Surgères,
- Madame Christelle GUILLOT, dirigeant de l'entreprise OPTTEAM PROCESS

Fait à Surgères,
Le 11 juillet 2022,
Pour le Président,
Par délégation de signature


Le Vice-président
Walter GARCIA



Acte exécutoire par télétransmission
En Préfecture le : 25.07.22

Sous le numéro : 017-200041614-20220711 - 2022D63I-DE

Et publication le : 25.07.22
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE



Date de publication sur le site internet
de la communauté de communes Aunis
Sud : Jeudi 4 août 2022
Auteur de l'acte : Jean Gorioux Président
de la communauté de communes Aunis
Sud

44 rue du 19 mars 1962 - BP.89 - 17700 SURGERES
Tél. 05.46.07.22.33 - Fax : 05.46.07.72.60

e-mail : contact@aunis-sud.fr - site web : www.aunis-sud.fr